



CAHIER D'ACTEUR DU COLLECTIF TRANSITIONS PERIGORD NOIR
Association loi 1901
ctpn@courriel.bio

Axe 1 - Protéger la population des effets du changement climatique

La captation du carbone par les forêts et les océans, le rafraîchissement du microclimat, les zones humides d'expansion des crues, les dunes littorales et les laisses de mer atténuent le risque d'érosion-submersion.

La biodiversité est source de solutions malgré les pressions qu'elle subit.

Le concept "One health" prône une seule santé (végétale, animale et humaine). En respectant les équilibres et la fonctionnalité des écosystèmes, l'espèce humaine diminue les risques de crises sanitaires et améliore son bien-être.

La préservation des services écosystémiques, les solutions fondées sur la nature pour l'aménagement des territoires, la valorisation des filières courtes, la solidarité écologique entre les territoires partageant les mêmes problématiques sont sources de cohésion sociale.

Privilégier la robustesse (à long terme) des solutions plutôt que leur performance (à court ou moyen terme).

On peut craindre les inondations par les vagues submersions du fait de l'élévation du niveau des mers et des océans mais, comme l'illustre la catastrophe de Valence en Espagne, c'est plutôt par le débordement de rivières en crue et parfois conjugué aux coefficients des fortes marées (AA hauts de France) que le pire peut advenir. Aussi le choix de reculer le trait de côte et son urbanisation est pertinent. Pour ce qui concerne l'amont, c'est en effet tout l'aménagement du territoire qui est à entreprendre. Quelle agriculture permet d'absorber le plus d'eau, quelle forêt absorbe le plus d'eau et capte le plus de CO₂, à combien de distance des émissaires doit-on construire, quels dispositifs de rétention doivent être mis en place? Mais aussi la conservation et la restauration des zones humides (marais) véritables zones tampons sont à privilégier. Concernant la culture du risque (données Croix-Rouge Française), 40% de la population est formée aux premiers secours, et 44 millions de Français sont exposés aux risques d'inondation. Et 20 à 50% des personnes exposées ont un risque de développer des troubles psychologiques. 75% des français ne se sentent pas bien préparés face aux inondations! Les élus communaux (et intercommunaux) ont le devoir de communiquer davantage sur les risques (via le portail Géorisques), sur les kits d'urgence, sur les documents des risques majeurs (DICRIM). Il serait souhaitable d'initier des opérations d'entraînement de la population en cas d'alerte, pour organiser les bons comportements et diminuer les effets dominos négatifs que ces catastrophes entraînent.

Axe 2 - Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels.

Changement climatique et effondrement de la biodiversité se conjuguent et s'amplifient mutuellement.

Pour la Nouvelle Aquitaine où nous vivons, c'est l'équivalent de 14 stades de football qui ont été artificialisés par jour entre 2015 et 2020.

Nous sommes donc favorables:

+au déploiement sans délai de la loi ZAN, avec l'objectif de zéro artificialisation en 2050.

- + A la réalisation de Plan Alimentaire Territoriaux(PAT)
- +Au maintien,à la création, à la conservation et à la préservation d'espaces naturels protégés
- +A la gestion durable et patrimoniale des ressources naturelles
- +A l'amélioration au partage et à la diffusion des connaissances fiables et accessibles
- +A l'accompagnement des actions individuelles par les collectivités
- +A la cohérence et à la simplification de l'action publique
- +A la rapidité d'exécution des décisions de justice et donc au renforcement des moyens de cette institution dans le respect de son indépendance.
- + Au déploiement des énergies renouvelables en priorité dans les zones artificialisées en excluant les zones naturelles agricoles et forestières. En privilégiant les projets citoyens avec des retombées économiques locales plutôt que les solutions individuelles.
- +Aux solutions d'isolations thermiques et à la sobriété énergétique.
- +A la réalisation de solutions de transport collectif (navettes électriques) des espaces de vie vers les lieux de travail ou de loisirs, dont les horaires et surtout la fréquence encourageraient l'usage et diminueraient les moyens de transports individuels émetteurs de GES.

Axe 3 - Adapter les activités humaines :

Prendre en compte les évènements récents(canicules et sécheresse de 2022 et 2023). Les étés caniculaires de 2022 et 2023 ont montré les limites de nos ressources et les scénari du futur nous incitent à penser que les phénomènes vont se reproduire et s'intensifier. Le partage de l'eau doit être au cœur des préoccupations des décideurs comme à la gestion au quotidien des citoyens, des entreprises.

Sélectionner des graines et des plants d'origine locale mieux adaptés, favoriser les essences thermophiles(chênes pubescents, chênes verts, chênes lièges en migration assistée pour l'Aquitaine par ex). Toujours favoriser des peuplements mixtes(résineux/feuillus, renoncer aux monocultures toujours plus économiquement impactées par le grand gibier. Le cèdre a sans doute un avenir! Ne pas s'opposer mais préparer le retour du loup, vrai régulateur des populations d'ongulés sauvages. La planification s'opère au travers les documents comme la SCOT, les PLUI etc, la loi ZAN etc donc au travers ou grâce aux textes de loi s'imposant aux élus qui sont peu enclins à adopter des changements importants pendant leur mandat. Les financements de l'État doivent être fléchés et amplifiés pour rendre ces actions possibles.

AXE 4 : Protéger notre patrimoine naturel et culturel

RENONCER AUX PESTICIDES:  [Ventes et usages des pesticides en France : statistiques](#)

La quantité de pesticides utilisés dans le monde a augmenté de 80 % depuis 1990, et son chiffre d'affaires a presque doublé pour atteindre 53 milliards d'euros en 2020. Le marché des pesticides est dominé par une poignée d'entreprises. Les quatre principales (Syngenta Group,

Bayer, Corteva et BASF) en contrôlent environ 70 %. Une analyse coûts-bénéfices montre que les pesticides coûtent en France presque deux fois plus à la société que ce qu'ils rapportent. Au niveau européen, le coût est 2,5 fois supérieur (Atlas des pesticides 2023) En 2021, 355 175 tonnes de pesticides ont été vendues dans l'UE (Eurostat, 05/2023), c'est 2,7 % de plus qu'en 2020 (346 000 tonnes). Avec 20 % des achats dans l'UE, la France est le 2e pays d'Europe (après l'Espagne - 21 %) le plus consommateur de pesticides (ou produits phytosanitaires; pour les professionnels de la filière). En 1999, 120 500 tonnes de substances actives étaient commercialisées en France. Depuis ces quantités ont été quasiment divisées par deux mais cela ne signifie pas que l'on traite moins car les substances actives sont plus concentrées et puissantes. L'utilisation d'un autre indicateur de suivi (dans le cadre du plan Ecophyto) considéré comme plus fiable, dénommé NODU masque la réalité. Quelque soit l'indicateur retenu, l'usage des pesticides en France ne diminue pas depuis plus de 10 ans, contrairement aux idées reçues. Donc si on veut vraiment protéger notre santé, il faut changer de pratiques, aller plus avant vers les solutions fondées par la nature, ainsi que le propose le rapport de l'INRAE <https://www.inrae.fr/actualites/agriculture-europeenne-pesticides-2050> Concevoir que des produits toxiques sont partout (cosmétiques, détergents, colles, alimentation, médicaments, etc..) et que certains sont très rémanents voir indestructibles (les PFAS par ex).

Axe 5 -:Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique

Nous faisons nôtre l'ensemble des propositions de la Convention Citoyenne pour le climat: [Le rapport final - Convention Citoyenne pour le Climat](#)

Nous souhaitons sa déclinaison au niveau local dont le périmètre est à définir(Région ou biorégion/bassin versant,Département, Communauté de Communes et Communes).